

CAMEROON

MINISTERE DE LA CONDITION FEMININE

**QUESTIONNAIRE SUR L'EVALUATION DECENNALE DE LA MISE EN
OEUVRE DES PLATES FORMES DE DAKAR ET DE BEIJING**

(CONTRIBUTION DU CAMEROUN)

PREMIERE PARTIE:

Aperçu des réalisations et défis à relever en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes.

UNE POLITIQUE SUR L'EGALITE ENTRE LES SEXES ET LA DEMARGINALISATION DES FEMMES;

Le Ministère chargé des questions relatives à la femme est créé pour la première fois par décret du Président de la République en 1984. Avec la crise économique qui s'aggrave à partir de 1987, le Cameroun adopte un plan d'ajustement structurel qui impose la réduction des dépenses publiques et entre autres mesures, la restructuration du Gouvernement. C'est ainsi que le Ministère de la Condition Féminine et le Ministère des Affaires Sociales ont été fusionnés par décret n°88/1281 du 21 septembre 1988. En décembre 1997, le Président de la République, conscient des spécificités des femmes et soucieux d'améliorer leur statut crée de nouveau le Ministère de la Condition Féminine par décret N°97/205 du 7 décembre 1997, portant organisation du gouvernement. L'alinéa 8 de l'article 5 de ce décret dispose: « Le Ministère de la Condition Féminine est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme et à l'accroissement des garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel..... »

Pour la promotion du statut de la femme dans les domaines économique et socioculturel, la déclaration de politique d'Intégration de la Femme au Développement, ainsi que le plan d'action Multisectoriel Femme et Développement, et le Plan d'Action National d'Intégration de la Femme au Développement ont été élaborés et validés en 1997 et adoptés par le gouvernement en 1999. La promotion et la protection de la petite fille constituent l'un des axes prioritaires de ces documents. Dans le cadre de cet axe les actions suivantes ont été réalisées:

- la création d'un fond spécial de soutien aux jeunes filles dans les disciplines scientifiques et techniques et d'autres formes d'aides aux étudiants méritant des deux sexes ;
- la suppression de certaines mesures pénalisantes telle que la limite d'âge qui défavorisait plus les jeunes filles dans l'enseignement supérieur ;
- la promotion socio-juridico-économique pour les filles n'ayant plus l'âge requis pour l'école classique dans les structures d'éducation non formelle (Centres de Promotion de la Femme, Centres de Jeunesse et d'Animation, Centres Sociaux et Centres de Formation Professionnelle);
- la mise sur pied d'un programme national d'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation non formelle de la jeune fille ;
- l'adoption d'une déclaration sur la nouvelle politique de l'éducation pour lutter contre l'exclusion scolaire, réduire les inégalités régionales et lever les obstacles à l'exclusion des filles ;
- l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation scolaire de l'éducation au Cameroun qui relève le caractère obligatoire et gratuit de l'enseignement primaire et l'accès non discriminatoire à l'éducation des enfants de sexe masculin et féminin.

Ces documents ont été élaborés avec la participation des acteurs de promotion féminine que sont les administrations, le secteur privé et l'association civile. La mise en œuvre de ces politiques est multisectorielle, transversale et coordonnée par le Ministère de la Condition Féminine.

Depuis la tenue à Beijing en 1995 de la quatrième Conférence Mondiale sur les femmes, les préoccupations des femmes sont de mieux en mieux prises en compte dans les grandes réformes engagées au niveau national. Au cours du document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), l'approche participative utilisée a permis l'implication de 30 à 40% des femmes dans ce processus. La « **Déclaration du Millénaire** », a largement inspiré l'élaboration du DSRP. L'axe 6 du DSRP, à savoir le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique, accorde une attention particulière à l'objectif 3 sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, le Gouvernement met un accent sur la démocratisation de l'enseignement, la non discrimination entre les sexes pour permettre aux garçons et filles d'avoir accès à l'école. C'est dans cette optique que l'enseignement primaire public est gratuit. Aussi, le gouvernement a finalisé sa stratégie de promotion de la femme qui a prévu des programmes sur l'éducation et la formation de la femme.

Le Cameroun a présenté son rapport initial sur la mise en œuvre de la CEDEF en juin 2000 au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à New York. Les recommandations formulées par le Comité au gouvernement concernent la préparation du prochain rapport périodique, l'accélération de l'élaboration du code de la famille, le renforcement des capacités des responsables chargés de la rédaction des rapports périodiques de mise en œuvre de la CEDEF, la vulgarisation de la CEDEF.

Des actions concrètes ont été menées dans la mise en œuvre de ces recommandations:

- des séminaires de sensibilisation des acteurs sociaux sur la CEDEF ont été organisés;
- des dépliants sur la CEDEF ont été distribués à la population pour une vulgarisation à large échelle;
- sur les plans législatifs et politiques, les résultats suivants ont été obtenus au cours de la décennie écoulée: le nombre des femmes à l'Assemblée Nationale est passé de 10 en 1997 à 19 en 2002 sur 180 députés.

DEUXIEME PARTIE:

Progrès réalisés au niveau de la mise en œuvre des initiatives prises dans les domaines critiques définis dans le programme d'action de Beijing et autres initiatives et mesures identifiées de l'Assemblée Générale.

1) – La femme et la pauvreté

Le gouvernement camerounais dispose actuellement d'un document cadre en matière de politique économique et social du pays: le Document de Stratégie Réduction de la Pauvreté (DSRP). C'est un cadre intégré pour le développement du Pays qui s'articule autour d'un ensemble de stratégies macroéconomiques et sectorielles visant à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté.

Ce document traduit clairement les ambitions des autorités à œuvrer pour la réalisation des objectifs de développement du millénaire. Il comporte sept axes principaux qui sont en cohérence avec les grands objectifs du développement auxquels le Cameroun a souscrit. L'axe 6 concernant « le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique » intègre de façon particulière les préoccupations d'égalité et d'équité.

Les objectifs retenus dans la DSRP concernant les femmes vont dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des femmes à travers:

- le renforcement du pouvoir économique des femmes avec un accent particulier sur les femmes rurales;
- l'élimination des disparités de genre dans la scolarisation de la jeune fille;
- la facilitation de l'accès des femmes en âge de procréer et des adolescentes aux services de santé de reproduction et à l'information;
- la promotion des technologies appropriées pour l'allègement du travail des femmes;
- le renforcement de l'accès des femmes au crédit et aux facteurs de production;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Par ailleurs, le Ministère de la Condition Féminine dans le cadre de la promotion socio-économique de la femme mène des actions d'appui à la microentreprise féminine, de promotion de l'emploi des femmes, de renforcement des capacités des femmes.

Les programmes et projets suivants ont été mis en place;

- le Programme National de Gouvernance où les aspects de Gouvernance économique tiennent compte de la pauvreté de la femme;
- le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA) qui fournit des services d'encadrement agricole de proximité aux femmes rurales;

- le Programme Global pour l'Avancement des Femmes et l'Egalité de Genre financé par le PNUD. Ce Programme octroie des micro crédits aux femmes des provinces pilotes de l'Adamaoua, du Littoral, du Nord-Ouest et de l'Ouest. 240 micro projets des femmes ont été financés dans ce cadre ;
- le Programme d'Amélioration du Revenu Familial Rural dans les Provinces Septentrionales qui bénéficie de l'Assistance Financière de la Banque Africaine de Développement. Ce Programme comporte un important volet d'appui aux activités économiques des femmes ;
- Le projet Micro Projets Productifs en faveur des femmes du Cameroun qui bénéficie de l'assistance financière de l'Agence Canadienne de Développement Internationale (l'ACDI). Il a permis la mise en place de trois coopératives d'Epargne et de crédit afin de permettre aux femmes de mener des activités génératrices de revenus. Depuis 1998, près de 8000 femmes ont bénéficié des prêts d'un montant cumulé de cinq (5) milliards de francs CFA ;
- Le projet « Appui à l'intégration de la femme dans la microentreprise » octroie le matériel aux femmes pauvres organisées en associations et en groupes d'Initiatives Communes (GIC) pour la réalisation de leurs projets dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des transformations alimentaires, de l'artisanat, etc. ;
- Le projet de Promotion de l'Egalité et de l'Equité entre les sexes forme les leaders des associations féminines en zones rurales pauvres en animation des groupes, éducation à la parenté responsable et gestion des activités de développement communautaire ;
- Le projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en faveur des femmes dans la province de l'Extrême-Nord (PREPAFEN) bénéficient du concours financier de la BAD et du PNUD. Il a octroyé des micro-crédits d'une valeur de 600 millions de francs CFA et 70% de ce montant sont allés aux femmes. Le PREPAFEN a mis à la disposition des populations pauvres dont les femmes des micro-infrastructures communautaires pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. Des femmes des zones rurales ont suivi des formations en agro-alimentaires, en élevage de la volaille et du petit ruminant.
- Des journées d'échanges ont été organisées avec les femmes Bayam sellam des marchés de Yaoundé, Mbalmayo et Kumba. Les femmes Bayam sellam (femmes revendeuses du secteur informel) ont été formées sur les techniques de gestion des micro-projets générateurs de revenus et sur les relations avec l'environnement fiscal et réglementaire.

2) – Education et formation des femmes

Des textes portant organisation et fonctionnement des Centres de Promotion de la Femme (CPF) et des Centres de Technologies Appropriées (CTA) en faveur des femmes ont été signés en janvier 2000 par le Premier Ministre Chef du Gouvernement. Ces Centres, Unités techniques spécialisées du Ministère de la Condition Féminine ont pour principales missions l'éducation civique, morale et intellectuelle de la femme et de la jeune fille. On dénombre en ce moment trente un (31) CPF et un CTA opérationnels. Des chantiers de construction d'autres CPF ont été lancés.

Pour assurer un accès égal à l'éducation et conformément à l'objectif n°2 du millénaire qui consiste à assurer l'éducation primaire pour tous, un texte réglementaire (décret présidentiel) a été pris pour la gratuité de l'enseignement primaire.

Des actions concourant à l'élimination de l'analphabétisme féminin sont menées par les animatrices rurales et communautaires. A cet effet un guide théorique et pratique d'animation a été élaboré. Les animatrices rurales ont été recyclées à son utilisation.

Dans le cadre du renforcement de la mobilisation sociale en faveur de la scolarisation des filles, plus de 600 animateurs communautaires ont été formés. Des boîtes à images ont été élaborées à leur intention. Une cérémonie dénommée Excellence au Féminin a été organisée pour primer 152 meilleures élèves filles de l'enseignement secondaire générale et technique des systèmes francophones et anglophones du pays de l'année scolaire 2002 – 2003.

Dans la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), l'éducation est considérée comme secteur prioritaire. Aussi, les ressources mobilisées par le budget de l'Etat et les autres partenaires au Développement, de même que celles issues de l'admission du Cameroun à l'initiative PPTE, sont orientées prioritairement au secteur éducation.

3) – Femme et Santé

Le gouvernement du Cameroun entend améliorer la situation sanitaire de la population à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la santé adoptée en octobre 2001. Cette stratégie souligne la spécificité de la femme dans le programme de lutte contre les IST et le VIH/SIDA. Outre le fait qu'elles soient les plus touchées par cette pandémie, les femmes représentent le groupe social le plus vulnérable. C'est ainsi que parmi les axes stratégiques préconisés par le document de la stratégie sectorielle de la santé, la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant et la promotion de l'utilisation du préservatif féminin et masculin figurent en bonne place. A cet effet un certain nombre d'actions destinées spécifiquement aux femmes ont été formulées:

- sensibiliser les femmes et les jeunes filles sur le problème du VIH/SIDA;
- mettre en place une stratégie de plaidoyer pour améliorer le niveau de scolarisation de la jeune fille;
- mettre en place une stratégie d'amélioration des conditions économiques des femmes.

S'agissant de la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant, des actions sont menées avec succès au sein de la Fondation Chantal BIYA où les femmes enceintes sont prises en charge jusqu'à leur accouchement. Leur suivi se poursuit également après l'accouchement.

Par ailleurs, un plan de lutte contre le VIH/SIDA, secteur femmes a été élaboré et adopté en mai 2003. Sa mise en œuvre est assurée par le Ministère de la Condition Féminine à travers:

- la formation des leaders d'organisation et associations féminines des dix provinces et celle du personnel du Ministère de la Condition Féminine;

- la sensibilisation des populations féminines au sein des associations, des groupes organisés et à l'occasion des journées commémoratives aux malades vivant avec le VIH dans les formations hospitalières.

En outre les autorités ont adopté un programme de lutte contre le paludisme (programme Roll back Malaria) dont l'objectif est de réduire de moitié d'ici 2010 la morbidité et la mortalité liées au paludisme, en particulier au sein des populations les plus vulnérables (enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes). Dans ce cadre, des moustiquaires imprégnées ont été distribuées aux femmes enceintes en 2003.

Obstacles rencontrés:

- persistance de l'analphabétisme au sein des populations féminines;
- absence ou insuffisance des revenus en milieu féminin;
- persistance de certaines coutumes : mutilations génitales féminines, lévirat, sororat...

4) – Femmes et Economie

Pour la mise en œuvre de cet axe du plan d'action de Beijing, les domaines suivants ont été identifiés au niveau national: agriculture, élevage et pêche, forêt, environnement, commerce, industrie, artisanat, tourisme, emploi. Ces domaines contribuent aussi à la lutte contre la pauvreté.

Le Gouvernement a élaboré une stratégie intégrée de développement rural bâtie autour de quatre grands axes dont la modernisation de l'appareil de production, la restructuration du cadre institutionnel, l'amélioration du cadre incitatif et de la gestion durable des ressources naturelles. Cette stratégie met un accent particulier sur l'approche genre et la démarche participative.

Pour promouvoir le développement local et renforcer les capacités des communautés afin de faire participer plus activement les acteurs à la base au développement de leur localité, les programmes suivants ont été mis en place: Programme National de Développement Participatif (PNDP), Programme d'Appui au Développement Communautaire (PADC).

Le Programme National de Micro-finance vise l'amélioration de l'accès des ruraux aux institutions de micro-finance et le renforcement des capacités des institutions de la micro finance.

Le Programme « Fonds d'Investissement de MicroRéalisation Agricole et Communautaire (FIMAC) » rentre dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire. Il a pour objet d'augmenter le pouvoir d'achat des groupes bénéficiaires et de favoriser l'auto-promotion des populations rurales.

Le Programme Nationale de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA) a pour objectif d'accroître la productivité des paysans par le renforcement de leur compétence technique ; Le Crédit Rural Décentralisé soutient les initiatives économiques des populations rurales.

Les femmes sont impliquées dans les autres filières agricoles prometteuses à l'instar du poivre, de l'horticulture, de la pastèque et de l'agriculture biologique.

Dans le domaine de l'élevage, l'aviculture et l'élevage porcin constituent des activités habituellement menées par les femmes. Ces filières sont désormais mieux soutenues par des actions consistant à diminuer la mortalité.

Dans le but de promouvoir un développement intégré des zones rurales et de faire accéder les populations rurales aux ressources d'informations découlant de l'innovation technologique, un projet d'installation des télé-centres communautaires a été mis en place. Ce projet a pour vocation de dispenser des services des technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité de vie des populations, créer des activités génératrices d'emplois et de revenus et lutter contre l'exode rural.

Dans le domaine du commerce les actions ont été menées en collaboration avec des organisations des femmes d'affaires, pour mieux tirer profit des opportunités d'exportations ouvertes par l'American Growth and opportunity Act (AGOA).

Le secteur financier décentralisé a connu une croissance rapide. Des mesures visant la protection des épargnants ont été prises.

Le Fonds National de l'Emploi (FNE) a développé des programmes d'insertion, d'information et d'appui à l'auto emploi.

Notons la création de plusieurs coopératives d'Épargne et de crédits gérés par les femmes tant en milieu urbain que rural.

5) – Les femmes et l'Environnement

Le Gouvernement s'est engagé dans un processus d'une gestion rationnelle et durable de ses ressources forestières et naturelles. Le Programme Sectoriel Forêt/Environnement (PSFE) vise la mise en place d'un cadre cohérent pour toutes les interventions qui concourent à la réalisation des objectifs de la politique forestière et faunique du pays.

Les femmes sont fortement impliquées dans la gestion des forêts communautaires.

Le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) comporte un volet « Femmes dans les programmes environnementaux ». Il a pour objectif l'intégration des femmes dans les programmes environnementaux et la promotion par les femmes de l'utilisation des méthodes protectrices de l'environnement.

TROISIEME PARTIE : Développement institutionnel

Cette partie parlera des mécanismes institutionnels et des données désagrégées par sexe.

1) – Mécanismes institutionnels

Les questions relatives à la condition de la femme ont été confiées au Ministère de la Condition Féminine qui en plus de son Secrétariat Général, d'une Inspection Générale, des Directions Techniques Spécialisées dispose:

- des Services Extérieurs implantés dans les Provinces, les Départements, les Arrondissements et qui assurent une couverture très étendue de l'activité du ministère sur l'ensemble du territoire national;
- les animatrices rurales: leur rôle est d'encadrer les groupes de femmes à la base, de les guider et de les orienter dans leur activités;
- les Centres de Promotion de la Femme : structures d'encadrement et de proximité pour la formation aux petits métiers, pour l'éducation non-formelle de la femme et de la jeune fille;
- d'un Centre de Technologie Appropriée qui a pour missions de réduire la pénibilité du travail des femmes et de vulgariser les technologies appropriées;
- d'un Observatoire Nationale de la Femme créée à partir du décret n°97/068/ du 04 mai 1998 portant organisation du Ministère de la Condition Féminine, chargé de suivre l'évolution de la situation de la femme au Cameroun. Le projet de texte portant organisation et fonctionnement de l'Observatoire a été élaboré mais n'est pas encore opérationnel;
- des points focaux chargés de représenter le Ministère de la Condition Féminine dans certains ministères compte tenu de l'approche de transversalité de ses activités.

Ce département ministériel travaille également avec les associations de promotion féminine et donne la possibilité à ces dernières de signer des conventions de partenariat avec lui. Par ailleurs, des ONG et associations sont impliquées dans le suivi/évaluation de la plate forme d'action de Beijing. C'est ainsi que l'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ALVF) mène des activités de sensibilisation vers d'autres associations et ONG.

Le budget d'investissement public alloué à ce département ministériel a connu ces dernières années une réelle amélioration passant de 390 millions pour l'exercice budgétaire 1996/1997 à 3.538.000.000 f CFA en 2004.

L'évolution de ce budget témoigne de l'intérêt que l'Etat accorde à la réduction des disparités entre les sexes.

2) – Données désagrégées par sexe

Au Cameroun, le Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) assure la tutelle des grandes institutions nationales chargées de la collecte des données: le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP) et l'Institut National de la Statistique (INS). Ces deux structures ont la responsabilité de conduire toutes les opérations de collecte, d'analyse et de publication des données statistiques sur l'ensemble du territoire national. Ces données portent sur des domaines variés tels que l'économie, la politique et le social.

De nombreuses bases de données désagrégées par sexe existent au niveau national et permettent de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans les différents domaines de la vie nationale. On peut citer entre autre :

- l'enquête à indicateur multiples (MICS 2000) ;
- le tableau de bord social (TBS 99) sur la situation des enfants et des femmes au Cameroun en 1999;
- l'enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM I et II) réalisée respectivement en 1996 et 2001;
- les annuaires statistiques qui sont des compilations de données de plusieurs enquêtes et de collectes dans les administrations publiques, parapubliques et le secteur privé.

De plus, le fonds des Nations Unies pour la population appuie le Gouvernement camerounais à la mise en place d'une base des données socio-démographiques. Celle-ci comporte plus de deux cent variables désagrégées par sexe.

QUATRIEME PARTIE: Principaux problèmes et mesures prise pour y remédier.

Parmi les domaines où il est encore nécessaire de prendre des mesures on peut citer: la lutte contre les violences faites aux femmes et l'amélioration du statut juridique de la femme.

1) – Lutte contre les violences faites aux femmes.

Un avant-projet de loi sur les mesures de gestion et de prévention des violences sexistes est en cours d'élaboration.

Le phénomène des violences faites aux femmes et aux filles est aussi observé au Cameroun. Ces violences ont un impact négatif sur leurs victimes, les auteurs, le développement de la famille, voire de notre pays.

Une loi contre les violences faites aux femmes et aux filles ne peut atteindre des résultats efficaces que si elle intègre les éléments essentiels de notre contexte socio-culturel.

Aussi quatre préoccupations majeures ont guidé l'élaboration de ce projet de loi:

- la traduction en acte législatif de la volonté politique affirmée d'améliorer le bien-être des femmes en particulier et celui de la famille en général, afin de parvenir à une société plus juste et plus harmonieuse ;
- la mise en conformité de notre législation aux engagements pris, ainsi qu'aux instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par notre pays qui prônent pour l'essentiel, l'égalité dans l'exercice et la protection des droits et libertés de tout individu dans la société;
- l'institutionnalisation du rôle des différents intervenants sociaux (autorités religieuses et traditionnelles, psychologiques, travailleurs sociaux et société civile);
- la nécessité de lever certaines barrières qui peuvent entraver les actions des victimes et des témoins des actes de violence ou celles des intervenants sociaux.

L'objectif de cette loi est de mettre en place des mesures axées sur le changement de comportements et la sanction n'étant que l'ultime recours contre les auteurs de violences récalcitrants ou récidivistes.

2) – L'amélioration du statut juridique de la femme

Parmi les actions à réaliser dans ce domaine on peut citer l'élaboration d'un projet portant code des personnes et de la famille. Ce dernier poursuit son processus de validation avant d'être soumis à l'Assemblée Nationale. Ce document renferme des dispositions favorables à la promotion de la femme (âge pour contracter le mariage, régimes matrimoniaux, les successions, etc..).